



Permutations informatisées 2025
Professeur·es des écoles

Situation actuelle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Courriel : _____ @ _____

Numéros de téléphone (très important)

Domicile : _____ Travail : _____ Portable : _____

Poste actuel : _____

Date de titularisation : ____/____/____

Disponibilité (préciser le type : suivre son conjoint, élever un enfant, ...), détachement, MAD :

Département de titularisation : _____

Vœux

Rang	N° du département	Nom du département
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Exposé succinct du motif de la demande

Vœux liés : OUI NON

Eléments de barème	Points	
	1 ^{er} vœu	Autres vœux
A. Echelon (arrêté au 31.08.2024 par promotion et au 1^{er}.09.2024 par classement ou reclassement) Instituteur – PE – PE Hors-Classe – PE classe exceptionnelle Echelon : _____ Depuis le : _____		
B. Ancienneté de fonction dans le département au 31/08/2025 au-delà de 3 ans en qualité de titulaire en Creuse Années : _____ Mois : _____		
C. Rapprochement de conjoint-es / Autorité parentale conjointe (avoir au moins un enfant mineur à charge au 31.08.2025) OUI NON		
C.1. Dates Mariage (avant le 01.09.2024)* : _____ PACS (avant le 01.09.2024)* : _____ Concubinage avec enfant(s) * né(s) ou reconnaissance par anticipation d'enfants à naître au plus tard le 01.01.2025*		
C.2. Enfants à charge de moins de 18 ans Nombre d'enfant(s) + date(s) de naissance : _____ Age(s) au 31/08/2025 : _____		
C.3. Durée de séparation (appréciée au 01/09/2025) Nombre d'années scolaires (une séparation de plus de 6 mois par année scolaire compte pour une année) : _____ Lieu d'exercice du ou de la conjoint·e : _____		
C.3 Prise en compte des périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le ou la conjoint·e Années : _____ Mois : _____		
D. Capitalisation pour renouvellement du 1^{er} vœu Nombre de renouvellements de demande (1 ^{ère} demande non comprise): _____		
E. Exercice en éducation prioritaire (REP, REP+ ou politique de la ville) OUI NON depuis : _____ En REP seulement / En REP + seulement / En REP ou en REP+ (entourez la mention utile)		
F. Exercice dans un établissement en contrat local d'accompagnement (CLA) A compter de 2024, 27 pts seront octroyés aux agents en poste au 1er septembre n-1 et justifiant d'au moins 3 années continues dans la même école ou même établissement		
G. Demande au titre du handicap <i>Si oui, n'oubliez pas de nous contacter afin que nous suivions notre dossier.</i> Majoration exceptionnelle de 100 points* (obligation d'emploi) OUI NON Majoration exceptionnelle de 800 points*		
H. Bonification au titre du CIMM (mutation DOM) (Attention, cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications liées au rapprochement de conjoint·e ou de l'autorité parentale conjointe.) OUI NON		
I. Bonification au titre du mouvement POP (Etre affecté(e) sur un poste POP au 1er septembre dernier et comptabiliser 3 années de services effectifs et continus au 31 août prochain : OUI NON		
TOTAUX		
* joindre les pièces justificatives		